745863 Acte : 513462



Huissiers de justice associés

12/14, blvd du Grand Cerf 86003 POITIERS CEDEX

30 rue du Commerce 86400 CIVRAY

31 bis rue du Marché 86300 CHAUVIGNY

<u>Tél</u>: 05 49 41 10 16 poitiers@aurik.fr

111 av. Maréchal Leclerc 86100 CHATELLERAULT

31 rue Renaudot 86200 LOUDUN

35 rue Edgar Quinet 86170 **NEUVILLE DE POITOU**

<u>Tél</u>: 05 49 21 02 72 <u>chatel@aurik.fr</u>

Consulter notre site internet: www.aurik.fr

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX et le NEUF AVRIL

De 8h30 à 12h30

<u>A la requête de :</u> FEDERATION DES CHASSEURS DE LA VIENNE dont le siège social est 2134, Route de Chauvigny 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR Agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Je, **Jérôme BREUIL**, Huissier de Justice associé exerçant au sein de la **SAS AURIK**, Société titulaire d'un Office sis à POITIERS (86003) 12-14 Boulevard du Grand Cerf, soussigné, **titulaire de l'Office de LOUDUN 31 Rue Théophraste Renaudot**

Me suis transporté ce jour Neuf Avril Deux Mille Vingt Deux au Palais des Congrès du Futuroscope afin d'assister à l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs de la Vienne et d'assister au dépouillement de l'Election des membres du Conseil d'Administration qui doit avoir lieu ce jour

En conséquence, j'ai procédé aux constatations suivantes.





745863 Acte: 513462

CONSTATATIONS

Lors du début de l'Assemblée Générale Monsieur le Président Michel CUAU à proposé à l'ensemble des personnes présentes dans la salle de procéder aux différents votes à main levée, ce qui a été accepté à **l'unanimité**

L'ensemble des différentes résolutions qui ont été mises au vote ont toutes été acceptées à <u>l'UNANIMITE</u> des personnes présentes

Par la suite à 10h45 il a été procédé au vote pour le renouvellement des membres du Conseil d'Administration

4 urnes ont été installées dans le hall d'entrée, les différentes urnes possèdent des cadenas, dont je conserve les clés le temps du vote

A 11h il a été procédé au dépouillement en présence des scrutateurs suivants

- Monsieur Jean-Paul LOGNON
- Monsieur Jean-Claude AMILLARD
- Monsieur Jean-Claude GUILLOTEAU
- Monsieur Jean-Jacques STECKER

J'ai alors pu constater qu'il y a avait :

- 262 votants
- 8 bulletins nuls avec rayures, ces 8 bulletins représentent 263 voix
- 11 non votants
- 243 bulletins qui représentent 7018 voix

L'ensemble des scrutateurs a signé une feuille dont copie jointe attestant des résultats

La Fédération des Chasseurs de la Vienne a donc établi un Procès-Verbal de Dépouillement que je certifie sincère et exacte, et dont une copie est ci-après annexé au présent Procès-Verbal de Constat

Telles sont mes constatations, et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.

coût du présent acte

Emolument	1 000,00€
Sct	7,67€
Hors taxe	1 007,67 €
Tva à 20%	201,53€
TTC	1 209,20 €



TENNE (86)





	Nbre de vo	ix		
N° BULLETIN	liste "défense de la chasse en Vienne	e"	NUL	FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VIENNE
1	0		0	2134, Route de Chauvigny
2	0		0	CS_90003
4	0		0	86550 MIGNALOUX DE BEAUVOIR Tél: 054961 06 08
TOTAUX	0		0	Fax: 05 49 01 31 81
RUTATEURS MM. :	9	60	votant	
	2	62	votani	S
NATURES	8	bul	nuls	pour 263 voix
	2	43 6	of la	u acc 7018 voi
で、て	\$16 CK612		* ∧ o :	. 1 00 1
Jer.	Jey M.A.		Allan	de Amillard
J. L	OU GUILLOTEN	10	J. Po	ent Lognon
			,	
		٥		
	J. Bran			
	0			

FEDERATION DES CHASSEURS DE LA VIENNE

Assemblée Générale 2022

PROCES-VERBAL DE DEPOUILLEMENT

Le **samedi 9 avril**, à 11 heures, au Palais des Congrès du Futuroscope, il a été procédé au dépouillement des votes afférents au renouvellement des membres du Conseil d'Administration de la Fédération ; sous le contrôle de Maître BREUIL, Huissier de Justice, en présence de :

- Mr Jean-Paul LOGNON
- Mr Jean-Claude AMILLARD
- Mr Jean Lou GUILLOTEAU
- Mr Jean Jacques STECKER

Après l'ouverture des urnes, les scrutateurs ont retiré 251 bulletins de vote, représentant 7 281 voix exprimées.

Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale décide d'élire la liste déposée par Michel CUAU composée de :

- Joël GILET représentant les ACCA et AICA du massif n°1
- Michel CUAU représentant les ACCA et AICA du massif n°2
- Mickaël MAITRE représentant les ACCA et AICA du massif n°3
- Hervé JOYEUX représentant les ACCA et AICA du massif n°4
- Bernard REITZ représentant les ACCA et AICA du massif n°5
- William BOIRON représentant les ACCA et AICA du massif n°6
- **Dominique ROBERT** représentant les ACCA et AICA du massif n°7
- René DULOUT représentant les ACCA et AICA du massif n°8
- Patrice NALLET représentant les ACCA et AICA du massif n°9
- Pascal FAYOUX représentant les ACCA et AICA du massif n°10
- Patrick MARTIN représentant les ACCA et AICA du massif n°11
- Alain SAVY représentant les chasses privées sur les massifs n°1, 2 et 3
- **Emmanuel CORNU** représentant les chasses privées sur les massifs n°4 et 7

- Antoine BARRAULT représentant les chasses privées sur les massifs n°5 et 6
- **Joachim LAFOND** représentant les chasses privées sur les massifs n°8 et 10
- Olivier DONGUY représentant les chasses privées sur les massifs n°9 et 11 par 7 018 VOIX, NULS ET BLANCS 263

Califié sencero d'escarto Le feromo Brenil

ON LINE POLY